

Société Régionale RHONE-ALPES de GERONTOLOGIE

=====
11ème Journée Régionale - 11 Juin 1974

Salle des Congrès des Thermes Nationaux d'AIX LES BAINS

Sous la Présidence d'Honneur de Monsieur le Préfet de la Savoie et la présidence de Monsieur Paul RIBEYRE, ancien Ministre, Président du Conseil Régional Rhône-Alpes, Président du Conseil Supérieur du Thermalisme et M. Emile PEYSSON, Président de la Société Rhône-Alpes de Gériologie, Vice-Président de la Mutualité Française.

P R O G R A M M E

9 h - Accueil des participants

9 h 30 - Séance d'ouverture - Allocutions

9 h 45 - Début des travaux

- Thème - Le Thermalisme Gériologique Régional

Rapport présenté par le Docteur R. DIAZ, Médecin Chef des consultations départementales de gériologie "Action gériologique précoce et préventive en milieu thermal"

- Table ronde "Moyens pratiques de mise en place d'un thermalisme régional, à visée sanitaire et sociale"
Modérateur, Monsieur le Professeur R. HUGONOT, Directeur de l'Office Général des Personnes Agées de l'ISERE et du Centre Pluridisciplinaire de Gériologie de GRENOBLE.

- Membres de la table ronde :

- . Madame le Docteur ROCHE, Chef de Bureau du Thermoclimatisme à la Direction Générale de la Santé Publique
- . M. le Directeur de la Caisse Nationale de l'Assurance Maladie ou son représentant
- . M. Paul RIBEYRE, Président de la Commission Supérieure du Thermalisme et du Climatisme
- . M. le Doyen CABANEL, Professeur de la chaire de clinique rhumatologique et hydrologique de l'Université de GRENOBLE
- . M. LAFONT, Directeur des Thermes Nationaux d'AIX LES BAINS
- . M. le Docteur JACQUES, Médecin Inspecteur Régional de la Santé
- . M. le Docteur J. FRANCON, Président de la Société Médicale d'AIX LES BAINS, Vice-Président de la Société Française d'Hydrologie et Climatologie médicales.
- . M. HECQUET, Directeur de l'Association des Régimes de retraites complémentaires. (A.R.R.C.O.)

- . M. PEYSSON, Vice-Président de la Mutualité Française
- . M. BONNET, Directeur de la Caisse Interprofessionnelle paritaire de retraite des Alpes (C.I.P.R.A.)
- . M. le Docteur BOYER, Président de l'A.D.A.M.S.P.A., Médecin Conseil de l'Aide Sociale du Département de la Savoie.

11 h 45 - 12 h 15 - Synthèse et discussion d'approche

12 h 30 - Apéritif offert par la Municipalité d'AIX LES BAINS au Théâtre de verdure

13 h - Déjeuner au Palais de Savoie

15 h - Reprise des travaux

- Thème - Action Sociale des Caisses de retraite complémentaires

- . Action au plan national

par M. HECQUET, Directeur de l'A.R.R.C.O.

- . Action au plan régional

par M. BONNET, Directeur de la C.I.P.R.A.

16 h 30 - Discussion générale sur les deux thèmes

17 h 45 - Conclusions de la journée.

XIe JOURNEE RHONE-ALPES de GERONTOLOGIE

Aix-les-Bains, le 11 Juin 1974

MATIN

Objet : Le Thermalisme g rontologique

* Rapport pr sent  par le docteur DIAZ

- Les besoins sanitaires des Personnes Ag es sont de plus en plus importants. Le milieu thermal est un complexe favorable   l'action g rontologique.
- Comment envisager le thermalisme g rontologique en tenant compte des facteurs sociaux et m dicaux ?
Une action g rontologique doit  tre globale pour  tre efficace, c'est- -dire physique, psychologique et sociale.
- N cessit  de l'action g rontologique globale qui soit   la fois pr coce, suffisante et polyvalente:
 - . action pr coce qui devra se faire avec prudence ;
 - . action polyvalente   vocations multiples, qui soit pr ventive. Pour cela, il y aura lieu de donner parall lement une  ducation sanitaire.Cette action g rontologique pr coce, suffisante et polyvalente se r alise en milieu thermal.

* Moyens pratiques de l'action g rontologique pr coce et pr ventive en milieu thermal.

- Qui prendra en charge les frais ?
Les s jours Vacances pourraient  tre associ s aux s jours thermaux avec appui financier de la S curit  Sociale.
- D finir les crit res de choix pour d terminer les Personnes Ag es qui auront droit aux cures.
- Cure pr coce ou pr ventive ?
 - . cure pr coce : en d but de la maladie ;
 - . cure pr ventive :  viter le vieillissement de l'appareil locomoteur.
- Les assurances Maladies prendront-elles en charge la pr vention ?
- Une cure thermale pour toutes les P.A. semble impossible en raison du financement, de l'encombrement des stations. On pourrait d j  faire b n ficier les P.A. de la r gion, de l'existence des stations thermales.
- Probl mes de logement. La s lection se fait au d part par le logement en h tel (prix plus ou moins  lev s).

APRES-MIDI

Thème : Action sociale des Caisses de retraite complémentaires.

- * Action au plan national,
par un représentant de l'ARRCO.
- * Action au plan régional,
par M. BONNET, Directeur de la CIPRA.

Discussion générale brève sur ces rapports.

* * *

Société G rontologie Rhone Alpes

Note de Michel PHILIBERT adress e le 14 juin 1974
aux pr sents   la r union du 10 juin au soir   AIX LES BAINS

Sont
(d clar s pr sents par le Dr Boyer)

- M. NURY - Prt O V P A 10, rue Louis Ageron 26 VALENCE
- Dr DELOMIER 6, rue G n ral Leclerc 42 ST ETIENNE
- Dr CHAPUY Hopital de Charpennes Grde Rue VILLEURBANNE 69100
- Melle MAGNIN Conseill re Municipale Hotel de Ville LYON
- Dr DIAZ 10, rue du Temple AIX LES BAINS
- Melle SEVEZ 6, av. G n ral Leclerc CHAMBERY (partie avant la fin)
- Mme SEVEZ D A S S Pr fecture "
- Dr BOYER 328, av. du Covet "
- Mme MARTINET Conseill re Municipale 29, rue Sommeiller ANNECY 74
- Melle PHILIBERT - C R I A S 142, av. de Saxe LYON 3e
- Mr PEYSSON - 17, Bld Gambetta ROMANS 26100
- Mr PHILIBERT
- Dr HUGONOT

GRENOBLE le 11 Juin 1974

*DOUBLE
pour le dossier*

7.

Note de M. PHILIBERT aux Membres du Bureau
de l'association de Gériologie Rhône-Alpes

Chers Amis,

Après la réunion du 10 juin au soir et plusieurs conversations, je vous propose les remarques suivantes :

- I - Je crois que tous ou presque, nous pensons avec notre Président M. PEYSSON que notre association accroîtrait l'efficacité et le rayonnement de son action en passant d'une structure informelle au statut d'une association Loi 1901.

Elle pourrait avec un petit budget se doter des moyens de secrétariat minimaux nécessaires à l'établissement et à la diffusion large et rapide de ses travaux, accroissant ainsi son audience, c'est à dire la diffusion auprès de nombreux militants sanitaires et sociaux, d'élus et d'administrateurs, des informations et des idées qu'elle est à même de rassembler et de défendre.

- 2 - Il y aurait je crois, un large accord en son sein pour la concevoir comme destinée avant tout à élaborer et à diffuser dans la région, tant auprès des travailleurs sociaux et des retraités, que dans l'opinion, et chez les élus et fonctionnaires responsables, les connaissances et idées gériologiques.

Elle se désignerait donc comme un organisme d'étude, de diffusion et d'incitation : ce que dans les faits elle voulait déjà être et était déjà dans une certaine mesure.

Elle doit prendre garde en revanche de ne pas se concevoir ou se présenter comme destinée à définir et moins encore à appliquer la politique régionale de la vieillesse. Elle ne saurait le vouloir ou paraître le vouloir qu'en suscitant inquiétude et hostilité chez les élus ou fonctionnaires responsables pour leur part de cette politique, et en ruinant ainsi elle même l'audience qu'elle recherche.

Que, par la compétence de ses membres et la pertinence de ses analyses et de suggestions, elle puisse à terme influencer les décideurs, n'est pas douteux. Mais elle n'y parviendra qu'en évitant de vouloir ou de paraître se substituer à eux ou faire pression sur eux.

...../

.....

- 3 - S'il y a accord sur ce qui précède, on devrait arriver à un accord sur les statuts, qu'on pourrait sans doute alléger encore. A cet effet il serait souhaitable que ceux qui ont des contrepropositions à faire le fassent circuler à l'avance, pour que la rencontre de septembre décide après étude, et non sous la pression du moment.
- 4 - Si l'association sous sa nouvelle forme fait un appel pour recruter des membres (associations, services ou personnes), elle agirait à mon avis sagement en faisant savoir que l'équipe qui la dirige actuellement, résultat d'une cooptation amiable, se considère comme chargée d'une mission provisoire pour un délai à définir jusqu'à une assemblée générale qui procédera aux élections.
- 5 - Le travail de l'Association gagnerait peut-être en efficacité en se donnant à l'avenir deux formes distinctes : continuer de vastes rassemblements destinés avant tout à sensibiliser et informer ceux qui sont encore trop ignorants des données des problèmes et des solutions possibles ; y adjoindre des groupes de travail non permanents sur les sujets techniques ou nouveaux, pour avancer la réflexion.

Mais ceci n'a pas besoin d'être inscrit dans les statuts.

Fidèlement à vous

Michel PHILIBERT